

Achats responsables

Produits phytosanitaires, engrais et gestion des espaces verts

ARPE, le 3 avril 2009



Plan de l'intervention

Introduction :

les produits phytosanitaires, éléments de définition

1. Enjeux

2. Evolutions récentes (Europe, France)

3. Comment préparer un marché plus responsable de produits phytosanitaires, engrais et amendements ?

4. Ressources utiles



Produits phytosanitaires, éléments de définition

- ⇒ Pesticides, provient du mot anglais « pest » qui signifie « ravageur », « espèce nuisible »
- ⇒ Composition : substances actives (chimiques) et adjuvants
- ⇒ Appelés « produits phytosanitaires » dans les professions agricoles
- ⇒ Largement développés après la Seconde Guerre Mondiale pour augmenter la production alimentaire

Eléments de définition

Les produits phyto ont pour action de :

- . Protéger les végétaux contre tout organisme nuisible
- . Exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (régulateur de croissance)
- . Assurer la conservation des végétaux
- . Détruire les végétaux ou parties de végétaux indésirables



Eléments de définition

⇒ Les produits phyto se répartissent en **plusieurs familles**, suivant leur type d'action :

- . Les insecticides

- . Les herbicides

- . Les fongicides

- . et bien d'autres produits qui ont une action plus spécifique...



1. Enjeux

La France occupe :

- . Le quatrième rang mondial des plus gros utilisateurs de pesticides
- . Le 1^{er} rang européen

Utilisation annuelle des pesticides en France :

- . Agriculteurs : 70 000 T
- . Jardiniers amateurs : 8 000 T
- . Collectivités et entreprises : 2 000 T



1. Enjeux

⇒ Enjeux en terme d'environnement :

- . Une goutte de pesticide pur rend impropre à la consommation plusieurs centaine de milliers de l d'**eau**
- . Une étude de l'INERIS, mai 2008, portant sur la qualité de l'**air** intérieur confirme la présence de pesticides dans la plus part des foyers franciliens
- . Autre étude de la DGCCRF relève que 7, 6 % des **fruits et légumes** testés contiennent plus que la limite maximale de résidus autorisés (en hausse par rapport à l'année précédente)



1. Enjeux

⇒ Enjeux en terme de santé :

- . Tout le monde est concerné, à des degrés divers :
 - . les utilisateurs et ceux vivant dans un périmètre rapproché (intoxication chronique)
 - . mais aussi la majeure partie de la population
- . Les pesticides peuvent agir sur l'homme par différents mécanismes :
 - . perturbateurs endocriniens (système hormonal)
 - . cancérigènes
 - . neurotoxiques



1. Enjeux

- ⇒ **Les actions de prévention des risques doivent être menées sur tous les fronts :**
- . vers les pouvoirs publics,
 - . les fabricants de produits et de matériel de traitement,
 - . les distributeurs,
 - . les agriculteurs,
 - . les jardiniers amateurs,
 - . les collectivités territoriales

www.semaine-sans-pesticides.fr

2. Evolutions récentes

⇒ **Au niveau français :**

.La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 :

- . traçabilité des ventes
- . mise en place d'une redevance « pollution diffuse »
- . contrôle obligatoire des pulvérisateurs tous les 5 ans (à compter de janvier 2009)
- . plans régionaux de lutte contre les pollutions diffuses



2. *Evolutions récentes*

- . Plan Ecophyto 2018, repris dans le Grenelle de l'Environnement,

2 volets :

- . réduire de 50 % en 10 ans l'usage des pesticides
- . interdire l'usage des substances dangereuses

2. *Evolutions récentes*

- . Le texte de loi Grenelle 2 précise ces orientations :
- . toute personne utilisant des pesticides dans le cadre de leur activité professionnelle devra être titulaire d'un certificat
- . la publicité en direction du grand public sera désormais interdite pour l'ensemble des produits phyto (jardiniers amateurs)



2. Evolutions récentes

⇒ Au niveau européen :

En date de janvier 2009, nouvelle réglementation qui encadre la mise sur le marché et l'utilisation des pesticides en Europe :

- . interdiction d'une vingtaine de pesticides parmi les plus dangereux
- . pulvérisation aérienne des cultures interdite
- . définition de zones « tampons » où il sera interdit d'utiliser ou de stocker des pesticides



3. *Comment préparer un marché plus responsable de produits phyto ?*

⇒ « Est durable tout achat public intégrant

- . des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de **l'environnement**,.
- . du **progrès social**
- . et favorisant le **développement économique** notamment par la recherche de l'efficacité , de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts »



3. Préparer un marché plus responsable

⇒ Cette définition s'appuie désormais sur le Code des Marchés dont la dernière version (2006) accorde une place particulière au développement durable

Le Code élargit aujourd'hui les objectifs de l'achat public à **des considérations plus larges que la satisfaction d'un besoin immédiat et la recherche du prix le plus bas**

3. Préparer un marché plus responsable

⇒ **Les acheteurs ont désormais plusieurs possibilités pour prendre en compte le développement durable :**

1. Lors de la définition des besoins
2. Lors de la définition des spécifications techniques
2. Lors de la passation du marché
3. Lors de l'exécution du marché



3. Préparer un marché plus responsable

1. La définition des besoins

L'article 5 : « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable »



3. Préparer un marché plus responsable

1. La définition des besoins, en terme de produits phyto

- . Une étape clé pour engager une réflexion globale
- . En étroite collaboration avec les services concernés (espaces verts, voirie, ...)

- . **Envisager les alternatives possibles : des produits plus respectueux, une orientation progressive vers la diminution, voire la disparition, de l'usage des produits phyto**



3. Préparer un marché plus responsable

2. La définition des spécifications techniques

Possibilité d'intégrer des exigences environnementales et de faire référence aux éco labels

- . Distinguer les labels publics ou officiels et les initiatives privées
- . L'acheteur public peut faire référence à un écolabel mais toujours ouvrir à l'équivalence pour respecter le principe fondamental de non discrimination



3. Préparer un marché plus responsable

2. La définition des spécifications techniques / écolabels

- . Écolabel européen
 - . amendements pour sol
 - . milieux de culture (terreau, écorce de pin, paillis, ..)
- . NF Environnement :
 - . composteurs individuels
- . Labels « privés » : Nature et Progrès, ...pour différents produits



3. Préparer un marché plus responsable

3. La passation du marché

Critère de sélection des candidatures :
demander aux candidats de rendre un mémoire dans lequel seront mentionnées les mesures prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement (et d'insertion sociale)

3. Préparer un marché plus responsable

4. L'exécution du marché

Conditions d'exécution :

- . tous les produits devront être accompagnés d'instructions claires et d'appareils de dosage (notices)
- . les candidats devront assurer la formation du personnel chargé de l'utilisation des produits (démonstration de l'utilisation)



4. Ressources utiles

1. Sur les pesticides, la gestion différenciée et les pratiques alternatives

- www.stop-pesticides.fr
- www.mdrgf.org
- www.gramip.net et www.srpv-midi-pyrenees.com
- www.plante-et-cite.fr
- www.mce-info.org/pesticides



4. Ressources utiles

2. Sur les achats responsables

- www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr
- www.achatsresponsables.com
- www.ecolabels.fr